

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 du mois d'avril à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 06 mai 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,

Jean Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Jean Pierre BUERBA, Jean Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Raphael BENOIT

Jean-Philippe DELARUE

Laura LAVILANIE

Anne Laure JEAN BAPTISTE

Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate MARIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **7 avril 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **7 avril 2025** est approuvé à l'unanimité.

ACHAT PARCELLE D193 « LA HILLERE »

(54-2025)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de Mr et Mme ESCALONA Pascal de céder à la commune la parcelle cadastrée D193, située au lieu-dit « La Hillère » en face la station d'épuration.

Cet achat s'effectue à titre onéreux pour le montant symbolique de 100€, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'autoriser l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée D193 située au lieu-dit « La Hillère », appartenant à Mr ESCALONA Pascal, pour le prix de 100€,
- Les frais de notaire liés à cette acquisition seront pris en charge par la commune,
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau